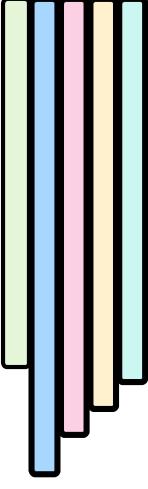


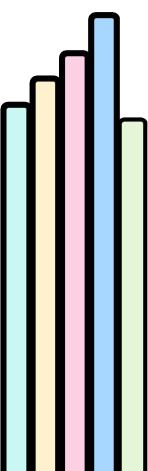
**RAPPORT
D'ACTIVITE**

2020

CENTRE EDUCATIF MARCEL ROZARD



SOMMAIRE



- Introduction**
- I) Activité de l'année 2020**
- 1) Présentation de l'activité générale du pôle hébergement
 - 2) Présentation de l'activité du dispositif internat / PEAD
 - 3) Présentation de l'activité du dispositif espace famille
 - 4) Les soins - Psychologie
 - 5) La scolarité
 - 6) Les loisirs
- II) Le personnel**
- 1) Organigramme
 - 2) Gestion des ressources humaines
 - Pyramides des âges
 - Absentéisme
 - 3) Nos ressources
 - 4) Nos axes d'amélioration
 - 5) La formation continue
- III) Focus : L'Espace Familles – Gray**
- IV) Les perspectives**
- V) Conclusion**

INTRODUCTION

« Une crise sanitaire sans précédent »

Notre pays connaît à l'heure actuelle une crise sanitaire sans précédent qui met à l'épreuve l'ensemble de notre société et met en difficulté l'intégralité de nos politiques publiques et sociales, en particulier celles à destination des personnes les plus vulnérables. Les enfants en danger et les enfants protégés doivent faire l'objet d'une vigilance encore plus forte afin que l'urgence sanitaire à laquelle nous sommes confrontés ne conduise pas à agraver leur situation.

Mes remerciements à tous les salariés du secteur hébergement qui ont participé à la prise en charge des jeunes accueillis et ont pu garantir ainsi la sécurité et la qualité de l'accompagnement des enfants protégés dans cette période particulière.

Personnels éducatifs, services généraux, services techniques, services administratifs et cadres de proximité et de direction, qui ont lutté jour et nuit pour que le pire soit évité.

« Le Centre Maternel et Familial a rejoint le nouveau Pôle Famille de la Sauvegarde au 01/12/2020 ».

« Et ses multiples dommages collatéraux... »

Il faudra attendre longtemps avant que ses conséquences médicales, psychologiques et sociales soient résorbées pour l'ensemble des publics, des familles et des acteurs de la protection de l'enfance. Cette période difficile a été et reste un test de résilience pour le secteur hébergement face à

l'adversité et c'est avec fierté que je constate qu'il a été concluant, malgré les défis présentés par le confinement et grâce à une organisation efficace et des personnels investis, en présentiel et en télétravail dans un contexte où les enfants qui relèvent de la protection de l'enfance sont de fait plus nombreux à être accompagnés en journée, avec la fermeture des écoles, collèges, lycées, et où les professionnels peuvent avoir plus de difficultés à s'organiser du fait des mesures gouvernementales de lutte contre la progression de l'épidémie.

« Il faut reconnaître les efforts de ces professionnels des établissements et services de la protection de l'enfance, eux aussi en première ligne durant la crise sanitaire ».

« ...qui amènent des pistes de réflexions dans un futur proche »

Refondre les dispositifs d'accompagnements et proposer des parcours plus cohérents aux enfants et aux parents, adapter les dispositifs d'internat sans retour des jeunes en famille durant le premier confinement notamment ont été nos objectifs sur cette année particulière.

ANALYSE 2020 :

LE REPIT ?

Prise en charge avec hébergement en forte augmentation pour un public à problématiques multiples demandant une coordination entre les différents

intervenants dans le parcours de l'enfant :

.ITEP : 6
.IMP / IME / ESAT : 4
.PEDO PSYCHIATRIE EN ALTERNANCE : 3

Notion de dispositif pour permettre du « répit » aux jeunes suivis devenant un besoin très important.

POUR :

- Signifier un arrêt d'agir
-Inscrire la montée des passages à l'acte dans la réalité en apportant une réponse rapide

-Donner à chacun un espace de réflexion : au jeune pour amorcer une prise de conscience, commencer à réfléchir sa vie autrement, à ses parents pour qu'ils puissent, avec l'aide de l'ASE sortir de l'urgence et de l'angoisse que génère l'évolution du jeune.

Le « répit » leur permet de sortir d'un sentiment permanent d'urgence provoqué par l'accumulation quotidienne des actes et de prendre un temps de réflexion et d'élaboration. L'angoissant sentiment d'une fuite en avant collective est provisoirement stoppé. La prise de conscience par le jeune de ses difficultés permet souvent d'envisager un rebond positif.

-Mettre en œuvre une réparation symbolique des passages à l'acte

-Inscrire un processus de revalorisation, et un sentiment d'utilité.

« Des réponses adaptées »

L'urgence provoquée par les troubles du comportement ne doit pas céder la place à une forme de précipitation de la réponse.

Le travail partenarial est essentiel pour éviter que le séjour ne soit qu'une parenthèse calme, bienvenue mais insuffisante et permette au contraire un rebond collectif.

SITUATIONS D'ERRANCES

"L'errance évoque un mode de vie où règne le vide :

- vide des journées à combler sans même l'attente du lendemain, avec ou sans (consommation de produits) toxiques, mais plutôt avec : le temps semble moins long ;
- vide de relations où l'autre ne peut être que complice ou ennemi occasionnel ;
- vide du corps qui reste sourd au plaisir comme à la souffrance ;
- vide de projets et même de rêves sauf parfois celui de l'événement extérieur, miracle improbable qui viendrait tout transformer."

S'agissant des "jeunes de 15 à 20 ans", le temps de passage de

l'enfance à l'âge adulte qu'est l'adolescence est fortement chargé en hésitations dans tous les domaines (identité sexuée, système de pensée, amitiés, amours, "look", moyens d'expression...). Par le terme d'errances est évoquée l'idée de procéder par essais, erreurs, répétitions et découvertes dans de nouveaux investissements, mais aussi, à la sortie de la période de latence, la remise en question des choix.

Certaines situations ne sont pas assimilables à l'errance, mais leur prolongation ou leur répétition peut y conduire :

Chez les jeunes :

- La fugue pour fuir des objets contraignants, mais existants, a une signification de rupture de proximité : elle n'exprime souvent à l'origine qu'une réaction plus ou moins spontanée lors d'un conflit avec la famille ou sur un groupe de vie, mais aussi la quête d'une situation meilleure.
- l'absentéisme scolaire, n'est qu'une forme de ce qui fut en son temps qualifié « d'école buissonnière » ; mais son aggravation inquiète.

- La "galère" est comme une transition entre la fugue comme rupture et l'errance comme état constitué.

On n'oubliera pas que l'errance est généralement moins le fait d'une trajectoire individuelle que le résultat d'un processus social.

Chez les plus jeunes « des carences précoce », des maltraitances ou incestes, des placements en foyer ou en famille d'accueil, père ou mère inconnus, doutes sur les origines, ... peuvent conduire à des "évasions nécessaires" pour se trouver ou se retrouver libre qui sont de véritables déchirures dans une personnalité jamais constituée qui erre à sa propre recherche.

Dans un internat des jeunes se trouvent, sans commettre de délit, en contact avec la police, la justice, après avoir erré en ville ou fugué...

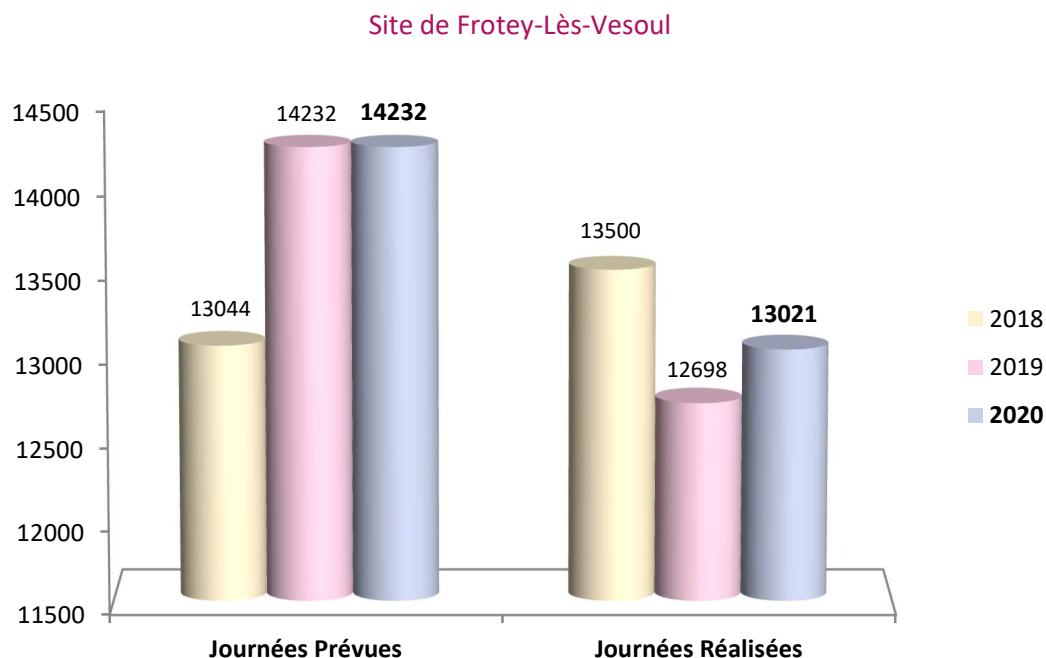
Des fugues sans maltraitance concernant des jeunes, dont la santé laisse à désirer et dont les consommations de cigarettes et de produits alcoolisés ainsi que le jugement sur la drogue en font un groupe à risques. Ils ont déjà un juge et, ils souhaitent rentrer chez eux ou être placés ailleurs ;

Des fugues avec maltraitance (dite ou supposée), concernant en majorité des filles (3/5); Ces jeunes dont l'indice de santé peut être bon et les consommations importantes.

I. Activité de l'année 2020

1) Présentation de l'activité générale du secteur hébergement

En termes d'activité globale, le Centre Educatif Marcel Rozard et son antenne de Gray ont réalisé, en 2020 : près de 15992 journées en internat, 9518 journées dédiées au PEAD puis 808 journées en service de suite.



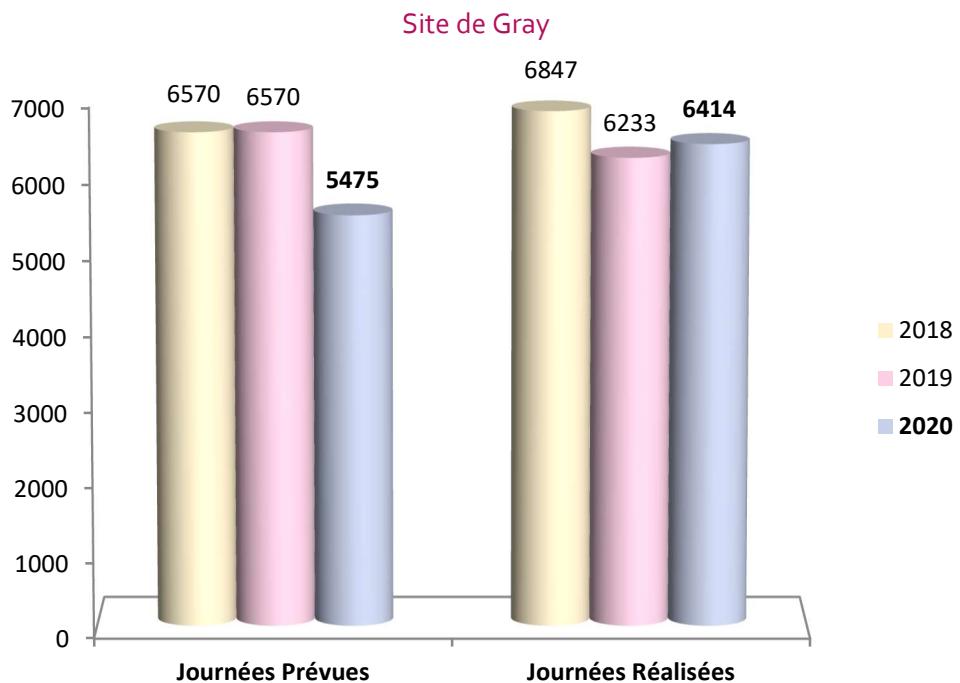
Nous avons réalisé en 2020 :

- 9717 journées à l'internat
- 3044 journées en PEAD
- 259 journées en service de suite

Nous avons suivi 85 jeunes au cours de l'année 2020, et avons réalisés 31 admissions pour 34 sorties.

53 jeunes étaient présents au 31 décembre 2020 au Centre Educatif Marcel Rozard selon une répartition des prises en charge comme suit :

- 54.7% à l'internat
- 43.4% au PEAD
- 1.9% au service de suite



Nous avons réalisé en 2020 :

- 6275 journées à l'internat
- 129 journées au PEAD
- 10 journées au service de suite

Nous avons suivi 28 jeunes au cours de cette année, et avons réalisé 10 admissions pour 10 sorties.

18 Jeunes étaient présents le 31 décembre 2020 sur notre antenne de Gray, selon une répartition des prises en charge comme suit :

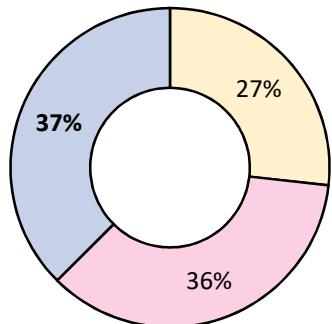
- 88.9% à l'internat
- 11.1% au PEAD

○ Les jeunes admis en 2020

Evolution des admissions par sexe – Site de Fortey-Lès-Vesoul

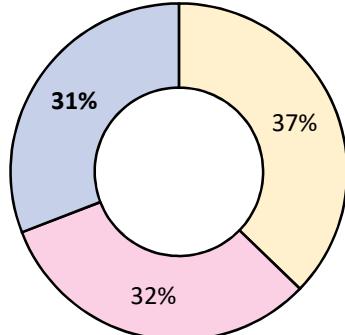
Filles

□ 2018 □ 2019 □ 2020



Garçons

□ 2018 □ 2019 □ 2020



En 2020, ont été accueillis au sein de l'établissement :



13 Filles

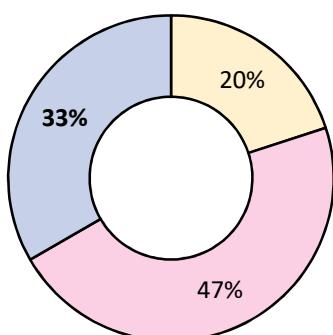


18 Garçons

D'après la tendance des années précédentes, il convient de noter une progression à la hausse des admissions de jeunes filles en 2020.

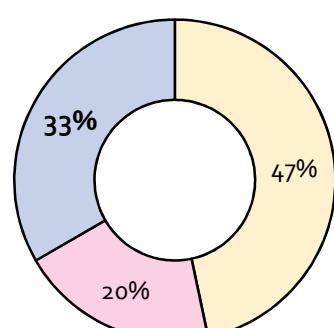
Filles

□ 2018 □ 2019 □ 2020



Garçons

□ 2018 □ 2019 □ 2020



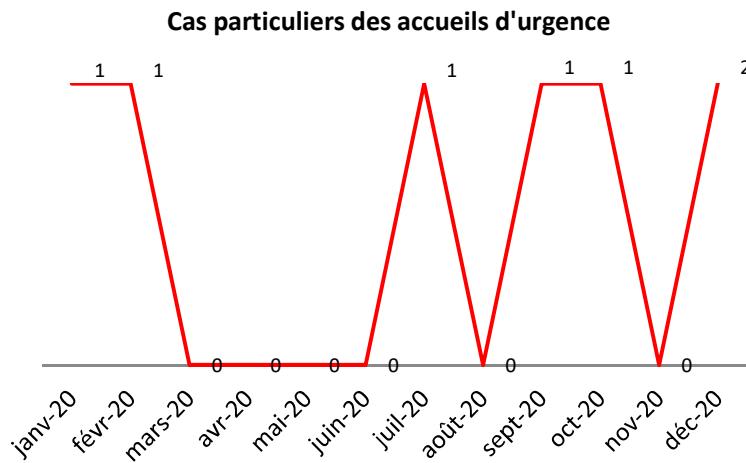
En 2020, nous avons accueillis autant de jeunes filles que de garçons. Soit :



5 Filles



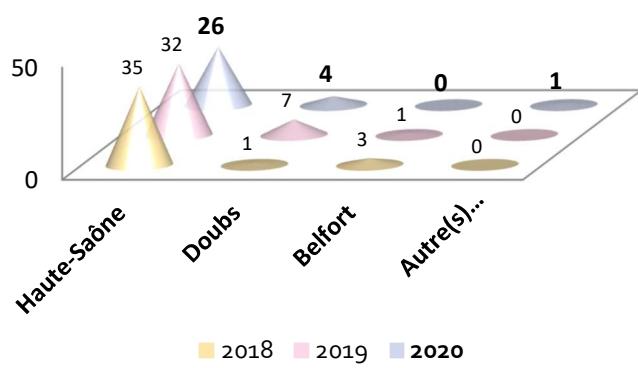
5 Garçons



Il convient d'observer une certaine « saisonnalité ». En effet, les périodes de vacances sont davantage sensibles aux situations de crise familiale amenant l'enfant au placement. **Dans le but d'accueillir le jeune dans des conditions optimales, nous nous interrogeons sur le degré possible d'anticipation de ces accueils d'urgence ?**

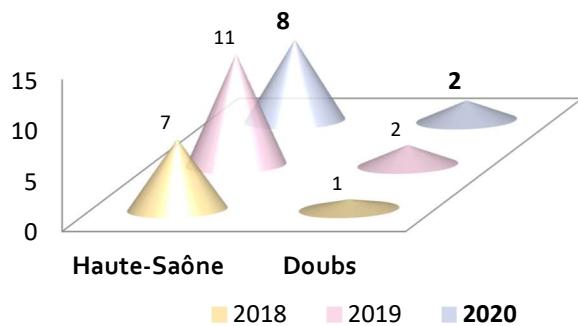
○ Provenance géographique des jeunes admis au sein du Centre Educatif Marcel Rozard :

Par département - Site Frotey-Lès-Vesoul



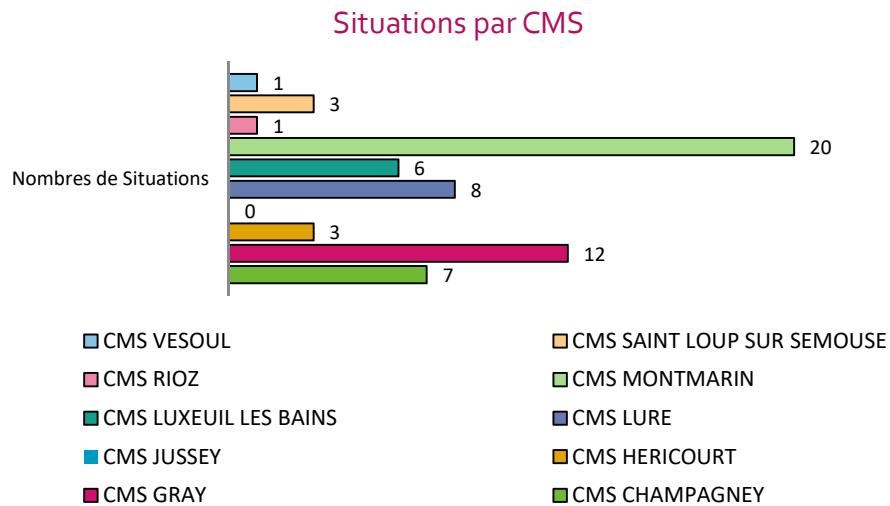
Nous notons une constance des admissions des jeunes sur le département de la Haute-Saône, avec 26 admissions en 2020. Une nette diminution des admissions sur les autres départements, notamment du Doubs et du Territoire-de-Belfort.

Par département - Site de Gray

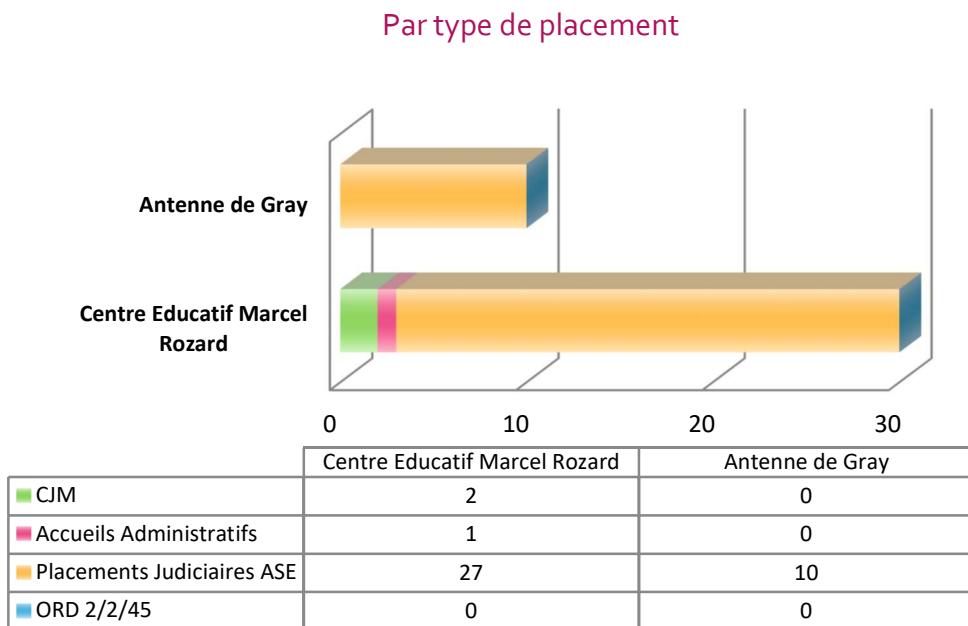


Nous notons une évolution constante des admissions des jeunes sur le département de la Haute-Saône, avec 8 admissions en 2020.

Dans la continuité des années précédentes, les admissions en provenance des autres départements, et principalement du Doubs, restent à la marge en 2020.



○Provenance administrative des jeunes admis au Centre Educatif Marcel Rozard :

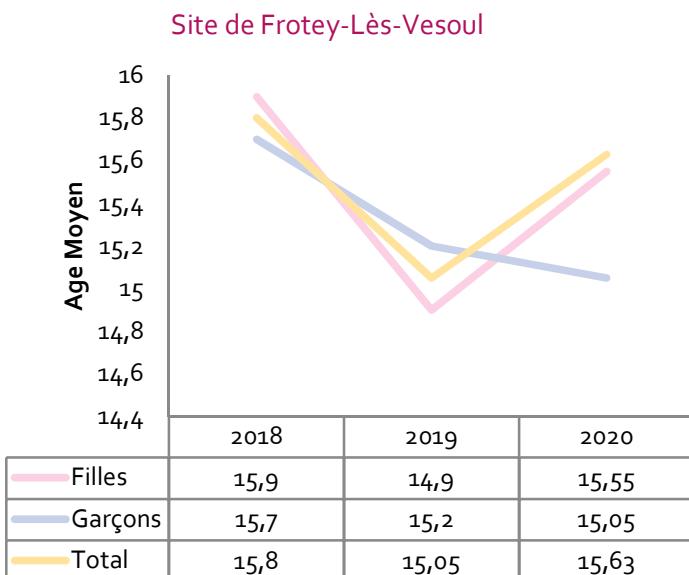


En 2020, nous observons que la grande majorité des jeunes font l'objet d'un placement judiciaire à l'ASE, tant pour le centre éducatif Marcel Rozard que son antenne de Gray.

Au cours de leur séjour au sein de notre établissement, et dans l'objectif d'encourager l'autonomisation des jeunes méritants, **10 jeunes ont poursuivi leur prise en charge en contrat jeune majeur**, soit 9 au sein du centre éducatif Marcel Rozard puis 1 sur notre antenne de Gray (**population plus jeune en termes d'âge sur le site de Gray**).

○ La moyenne d'âge des jeunes à leur arrivée au centre éducatif

Marcel Rozard :

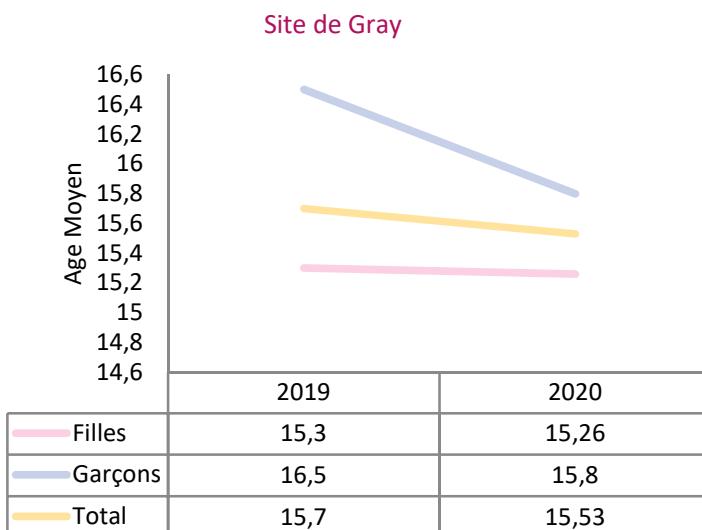


En 2020, nous observons un âge moyen qui repart à la hausse de manière globale. Une augmentation de l'âge moyen est à remarquer chez les jeunes filles notamment.

La majorité des adolescents que nous accueillons a entre 14 et 17 ans lors de leur arrivée au sein de l'établissement. Un tiers des jeunes a moins de 15 ans, contre près d'1 sur 2 en 2019.

Remarque : les plus jeunes accueillis cette année étaient âgés de 11 à 13 ans. (3 enfants concernés).

Au cours de cette année, la moyenne d'âge des jeunes intégrant l'internat est de 15 ans et demi, puis de 16 ans et 2 mois pour ceux qui intègrent le dispositif du PEAD.



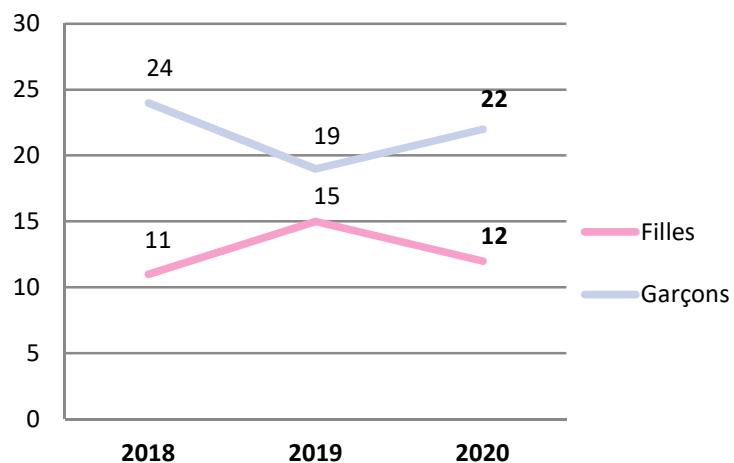
En 2020, l'âge moyen des jeunes adolescents accueillis à Gray tend à diminuer tant chez les jeunes filles, que chez les garçons.

Remarque : Le plus jeune enfant accueilli au cours de cette année était âgé de 14 ans et demi. Au cours de cette année, la moyenne d'âge des jeunes intégrant l'internat est de 15 ans et 4 mois, puis de 16 ans et 2 mois pour ceux qui intègrent le dispositif du PEAD.

Nous visons une diminution nette de l'âge moyen des jeunes admis. En effet, l'objectif est de pouvoir proposer un accompagnement qualitatif sur le plan personnel (autonomisation du jeune), scolaire et professionnel à plus long terme.

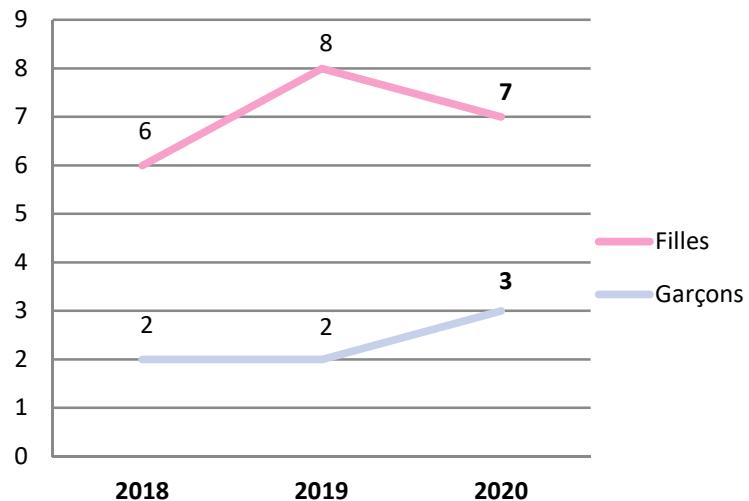
○ Les jeunes sortis du Centre Educatif Marcel Rozard :

Site de Frotey-Lès-Vesoul



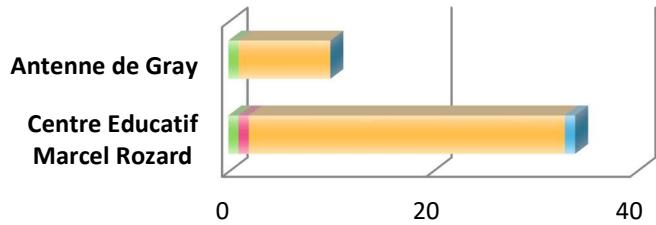
Nous constatons en 2020, que près de 65% des jeunes sortis au cours de l'année sont des garçons contre 44% en 2019. A noter également que 35% des jeunes sortis sont des filles, contre 56% en 2019.

Site de Gray



En 2020, nous confirmons la tendance des années passées avec toujours davantage de filles que de garçons qui sortent du foyer. 70% des filles pour 30% des garçons.

○ Situation administrative des jeunes sortis du Centre Educatif Marcel Rozard :

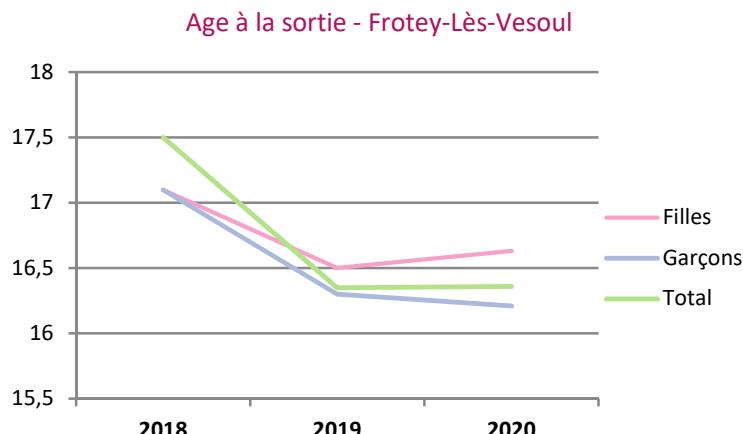


	Centre Educatif Marcel Rozard	Antenne de Gray
CJM	1	1
Accueils Administratifs	1	0
Placements Judiciaires ASE	31	9
ORD 2/2/45	1	0

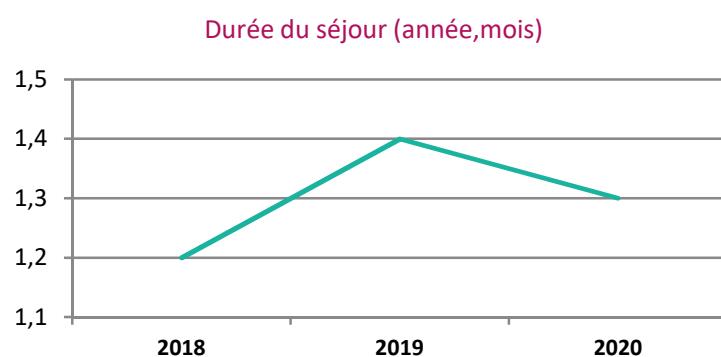
90.9% des jeunes sortis en 2020 faisaient l'objet d'un placement judiciaire à l'ASE, contre 85.2% en 2019.

9.1% des jeunes sortis faisaient l'objet d'une autre mesure de placement que judiciaire, contre 5.8% en 2019.

○ Moyenne d'âge des jeunes à leur sortie du Centre Educatif Marcel Rozard :

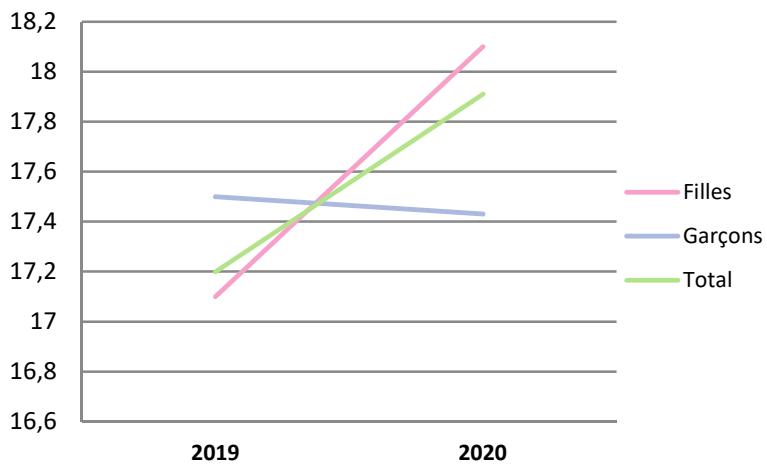


En 2020, nous nous rapprochons de l'âge de la majorité pour qu'une sortie puisse être actée tant chez les filles que chez les garçons : **16.5 ans**.



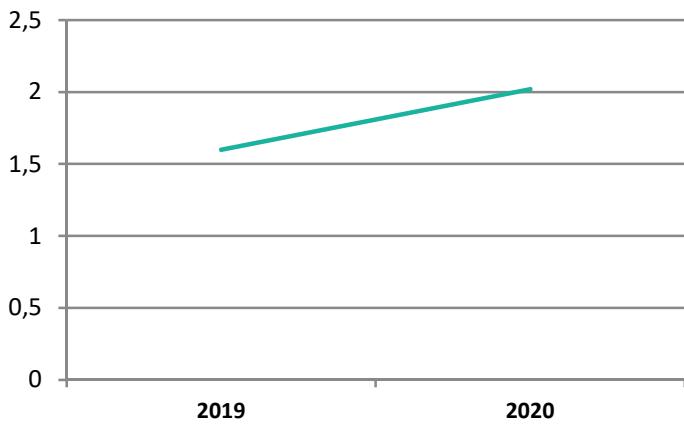
En 2020, la durée moyenne du séjour des jeunes est de 1 an et 3 mois. Légère tendance à la baisse depuis 2019. Il convient de distinguer la durée moyenne de séjour pour les jeunes en internat, environ 7 mois, puis en PEAD, 1 an et 8 mois.

Age à la sortie - Site de Gray



En 2020, nous passons l'âge de la majorité pour les jeunes filles au moment de leur sortie, vers 17 ans et ½ pour les garçons. L'enfant le plus jeune était un garçon âgé de 14 ans.

Durée du séjour (année, mois)



En 2020, nous observons un **allongement net de la durée du séjour des jeunes au sein de l'établissement. Environ 2 ans.** Séjour le plus court, 3 jours. Séjour le plus long 4 ans et 1 mois.

Il convient de distinguer la durée moyenne de séjour en internat, environ 2 ans et 2 mois, et la durée moyenne du séjour des jeunes en PEAD, environ 7 mois.

2) Présentation de l'activité du dispositif internat/PEAD

Le secteur hébergement est habilité à accueillir 48 jeunes sur le dispositif d'internat, puis 18 sur le dispositif de placement à domicile (PEAD). Par ailleurs, le secteur dispose également d'un espace familles, à Gray, puis un service dédié au soutien à la parentalité « référent familles », à Frotey-Lès-Vesoul.

Groupe de la
MAISON

- Accueillir et héberger l'adolescent, assurer sa sécurité matérielle, morale, psychique et physique.
- Favoriser l'évolution personnelle
- Travailler avec la famille, travail de coéducation, de maintien des liens adolescents-parents
- Accompagner l'enfant dans son développement personnel en s'appuyant sur le projet personnalisé afin de lui permettre d'utiliser son potentiel et ses capacités.

Groupe du
PAVILLON

- Accueillir et héberger l'adolescent, assurer sa sécurité matérielle, morale, psychique et physique.
- Favoriser l'évolution personnelle
- Travailler avec la famille, travail de coéducation, de maintien des liens adolescents-parents
- Accompagner l'enfant dans son développement personnel en s'appuyant sur le projet personnalisé afin de lui permettre d'utiliser son potentiel et ses capacités.

GROUPE
d'internat
GRAY

- Accueillir et héberger l'adolescent, assurer sa sécurité matérielle, morale, psychique et physique.
- Favoriser l'évolution personnelle
- Travailler avec la famille, travail de coéducation, de maintien des liens adolescents-parents
- Accompagner l'enfant dans son développement personnel en s'appuyant sur le projet personnalisé afin de lui permettre d'utiliser son potentiel et ses capacités.

Maison de
l'Etang
(studios)

- Accueillir et héberger l'adolescent dans une infrastructure indépendante des autres lieux de vie du Centre éducatif
- Favoriser leur autonomie
- Travailler l'individualisation à l'égard de la famille
- Préparer la sortie/Aider à l'émancipation

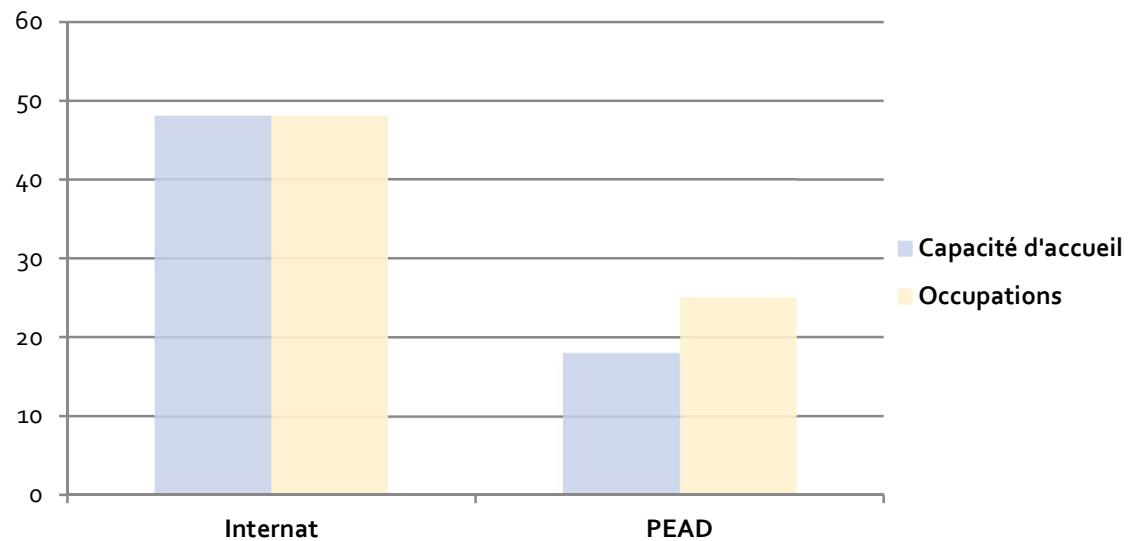
Le Cube
(Gray)

- Accueillir et héberger l'adolescent dans une infrastructure indépendante des autres lieux de vie du Centre éducatif
- Favoriser leur autonomie
- Travailler l'individualisation à l'égard de la famille
- Préparer la sortie/Aider à l'émancipation

Référents
Familles

- Mettre en œuvre les visites familles, en facilitant les relations parents et enfants
- Proposer des alternatives de retour en famille
- Transmettre les éléments aux équipes éducatives concernées sur des temps de réunions
- Respect du cadre légal et point avec les autorités de placement.

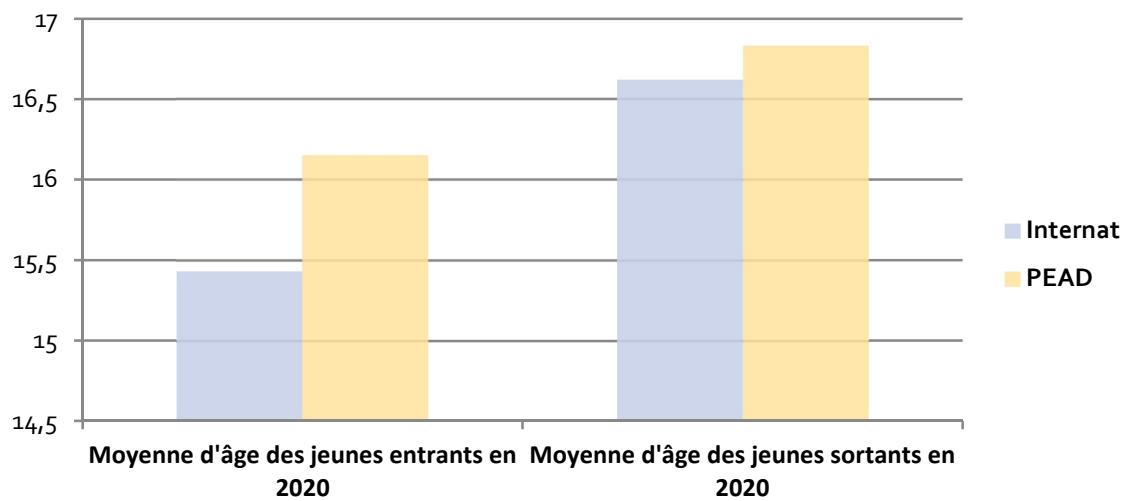
Taux d'occupation - Par dispositif (2 sites)



○ Sur le dispositif internat, on observe un taux d'occupation au 31/12/2020 de 100%, supérieur à la commande des financeurs, suite aux réponses apportées aux sollicitations du Département concernant des accompagnements dans le cadre de l'urgence notamment, et nécessitant une mise en œuvre rapide. Soit 49 places occupées sur les 48 places habilitées au 31/12/2020.

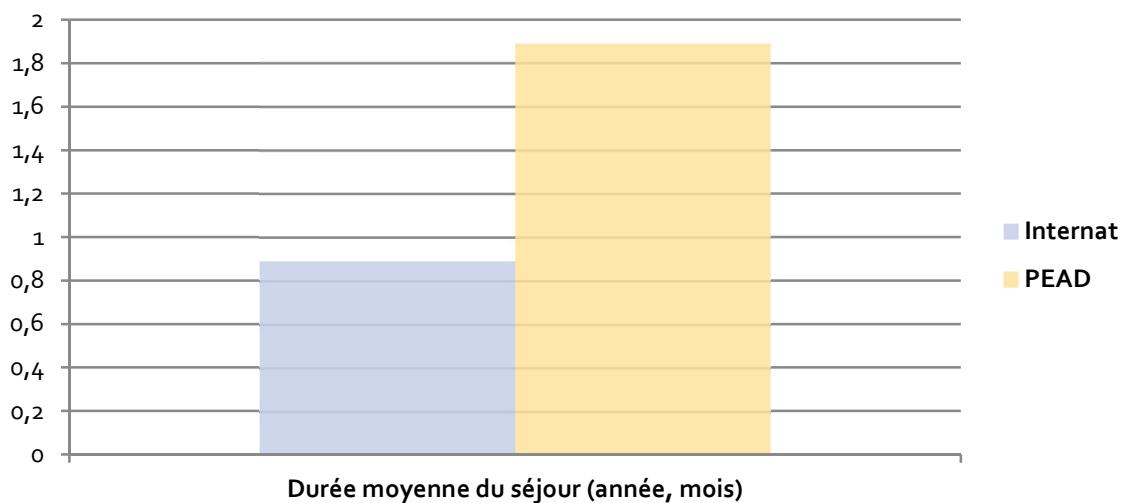
○ Sur le dispositif PEAD, le taux d'occupation au 31/12/2020 est de 138%, bien supérieur à la commande des financeurs. Soit 25 places occupées sur les 18 places habilitées en PEAD au 31/12/2020.

Moyenne d'âge globale - Par dispositif (2 sites)



On constate, sans surprise, une moyenne d'âge plus élevée sur le dispositif du PEAD, dans la mesure où les jeunes qui l'intègrent sont au minimum âgés de 16 ans. L'objectif étant de travailler l'autonomisation de cette cible à l'approche de la majorité.

Durée moyenne de séjour - Par dispositif (2 sites)



Le dispositif du PEAD observe des séjours davantage plus longs que sur le dispositif de l'internat.
Environ 2 ans.

3) Présentation de l'activité du dispositif de l'espace familles

L'espace familles, à l'image de cette année particulière, a connu une activité quelque peu atypique. Le COVID-19 a imposé la fermeture de l'espace familles durant 6 semaines. Nous avons de ce fait limité également les visites fratries afin de respecter les mesures barrières. (Distanciation / m2)

Les visites médiatisées concernent une vingtaine de familles pour un total de 36 enfants suivis. En cette période exceptionnelle, pour réaliser le rapport d'activité nous avons choisi de prendre en mois de référence : octobre 2020. Les chiffres que nous vous présentons sont mensualisés :

- 67 visites médiatisées ont été programmées pour 60 visites réalisées.

Les visites fratries quant à elles, comptent 2 situations pour 5 enfants suivis.

Le binôme en place au sein de l'espace familles, organise chaque mois des actions collectives (goûters collectifs, ateliers culinaires, visite de crèche, bibliothèque...) à hauteur de 15 heures par mois.

4) Les Soins – Zoom sur le travail des psychologues

«La mission fondamentale du psychologue est de faire reconnaître et respecter la personne dans sa dimension psychique. Son activité porte sur la composante psychique des individus considérés isolément ou collectivement ».

Pour le psychologue exerçant pour et par une institution, il est important de prendre en compte les difficultés et les ressources de celle-ci dans la mesure où il y en a toujours des effets sur la prise en charge des bénéficiaires. La vie de l'institution induit des effets qui ne doivent pas aller à l'encontre des objectifs fixés.

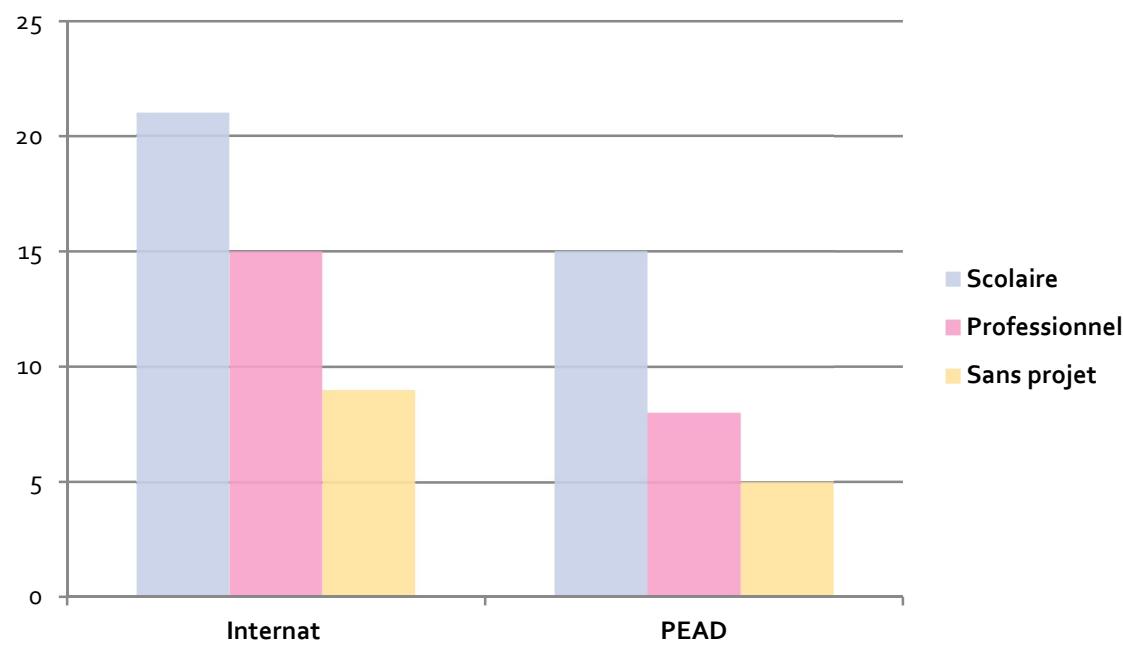
Travail particulièrement ardu (cadre fonctionnel technique), le psychologue fait tout autant partie de l'équipe que de l'institution. Il n'est pas neutre et s'il veut conserver son rôle de médiateur et le lien entre les membres de l'institution, il a tout intérêt à en prendre conscience. **Il s'agit pour lui de garder une distance suffisante pour lui permettre d'analyser ce qui se joue au niveau institutionnel, de favoriser l'expression des uns et des autres, de tempérer les conflits et d'être garant du cadre thérapeutique.**

Vivre les uns avec les autres est défini par le lien social. Seulement ce lien a un prix à payer celui du renoncement, relevant directement de la tâche éducative, la transmission de ce renoncement. Renoncer à la jouissance de soumettre l'autre dans une position de pouvoir c'est aussi renoncer à la

séduction. Force, séduction contraignent et soumettent l'autre alter-ego de la relation. Renoncer à l'immédiateté du plaisir, à l'agir, à la satisfaction originaire... et renoncer à l'altérité.

Dans le cadre de cette mission, Mme ZBINDEN Cosette (Frotey-Les-Vesoul) ainsi que Mme BARBEY Sylviane (Gray) sont en charge de 33 de nos jeunes sur les deux sites. Nous travaillons très régulièrement auprès de notre public l' « image » même du professionnel - Psychologue afin de faire tomber de nombreux freins et réticences très présentes chez nos adolescents. (Image très réductrice « *Je ne suis pas fou !* »). *Toutefois, l'appui d'un psychiatre serait un réel soutien à nos psychologues. Cela permettrait une prise en charge plus efficiente auprès de notre public.*

5) La scolarité ou autre projet (2 sites)



○ De manière globale sur les deux sites, on observe davantage de jeunes scolarisés ou inscrits dans un projet professionnel sur le dispositif de l'internat que du PEAD.

Tant sur le dispositif internat que PEAD, notre point de vigilance reste ces jeunes « sans projet ». Nous attachons une importance capitale à ce que ces jeunes décrocheurs « du système » soient maintenus dans un rythme quotidien avec des journées et des repères fixes (levés, repas, couchés, ...).

6) Les Loisirs



Au cours de l'année 2020, les jeunes ont pu bénéficier de nombreuses sorties : au parc aquatique, promenade en nature, sorties sportives et culturelles également.

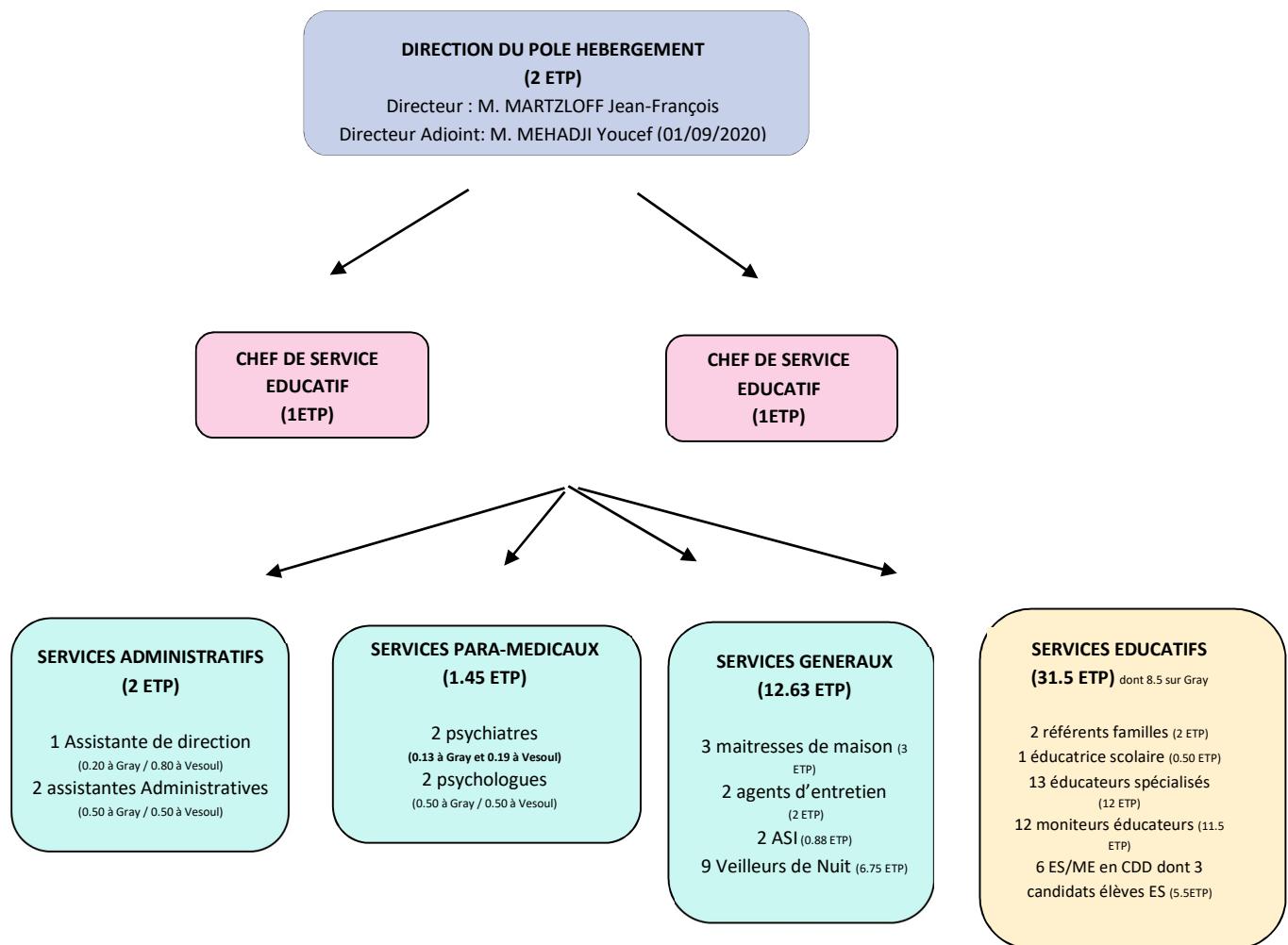
En **mars 2020**, un séjour ski a été organisé en **Haute-Savoie**. Une douzaine de jeunes accompagnés de 5 éducateurs ont pu découvrir la commune de Vacheresse et ses environs. Ont été proposées des activités skis, raquettes, randonnées...

- Puis un retour en images du camp d'été qui s'est déroulé en **juillet 2020** dans le **Jura** :



II. Le personnel

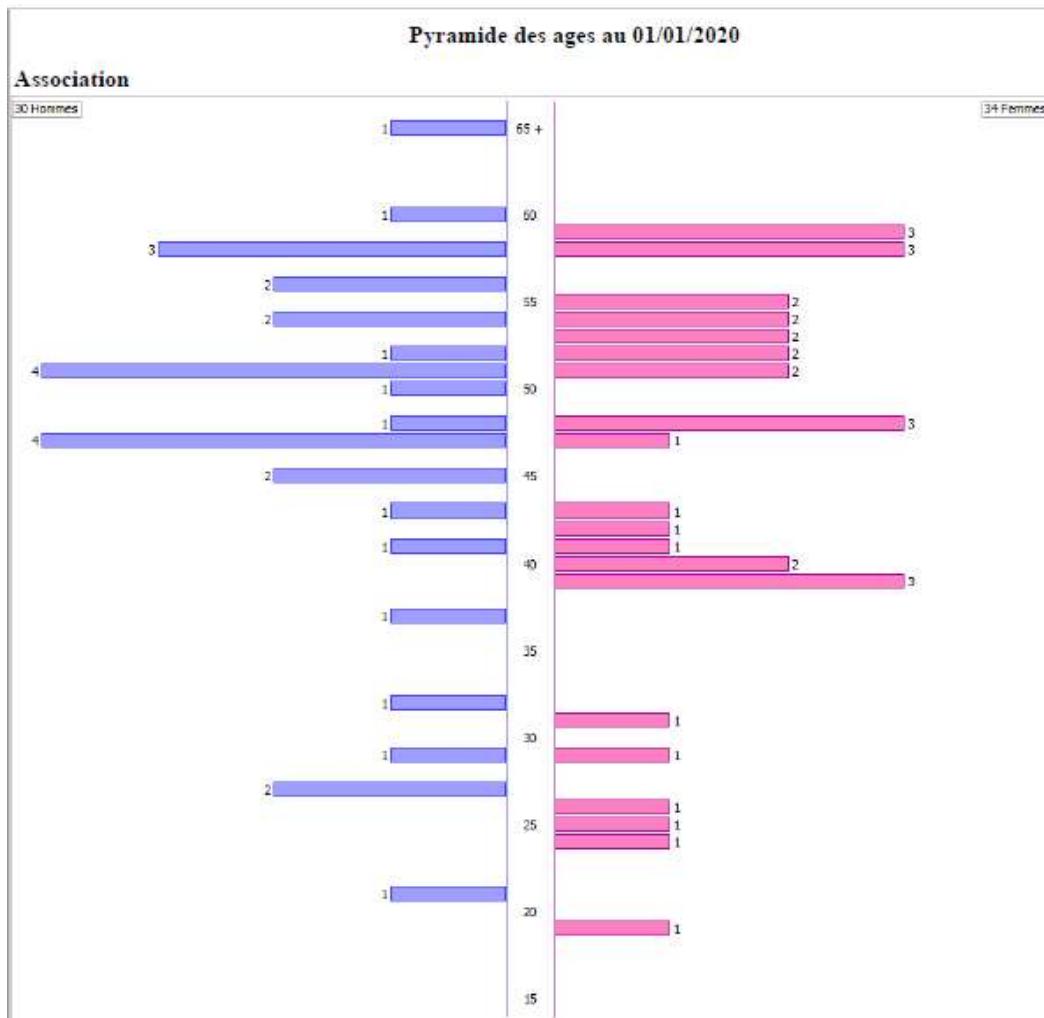
1) Organigramme du Centre Educatif Marcel Rozard et son antenne de Gray :



Le Centre Educatif Marcel Rozard et son antenne de Gray dispose de 51.58 ETP

2) Gestion des ressources humaines

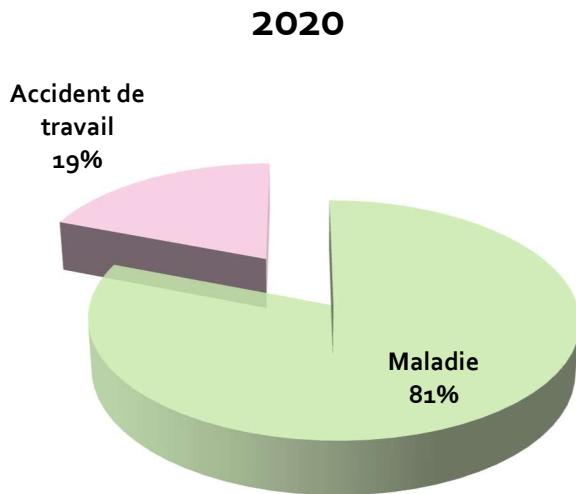
○ Notre pyramide des âges :



○ L'âge moyen des femmes est de 45 ans (*VS 48 ans en 2019*), avec près de 50% d'entre elles âgée de plus de 50 ans. Quant aux hommes, l'âge moyen est de 47 ans (*VS 46.5 ans en 2019*), avec 50% d'entre eux âgés de plus de 50 ans.

Il convient d'envisager des départs à la retraite dans un futur proche. Il est, d'ores et déjà, judicieux d'accentuer le **recrutement**, notamment en **contrat d'apprentissage sur une cible davantage plus jeune** afin de permettre une réelle **transmission des savoirs à long terme**.

○ L'absentéisme



En 2020, le Centre Educatif Marcel Rozard et son antenne de Gray comptent :

2217 jours d'arrêt maladie
525 jours d'accident du travail

Une année particulière en raison de la crise sanitaire, de nombreux arrêts liés notamment à la pandémie de Covid-19 (mesures d'isolement, garde d'enfant(s), personnes vulnérables, cas contact...)

3) Nos ressources

« L'encadrement reste engagé et mobilisé afin de mener à bien sa mission autour de la dynamique de changement en mettant tout en œuvre pour soutenir les personnels du Centre éducatif Marcel Rozard et son antenne de Gray ».



Le nombre conséquent d'arrêt de travail est marqué par de nombreux maux liés à l'évolution des pathologies du public accueillis nécessitant une prise en charge de proximité accrue. De ce fait, un manque de personnel dans le corps éducatif est à déplorer.

La pression administrative pesante sur l'institution due aux exigences réglementaires met en exergue une insuffisance de personnel sur le plan administratif.

4) Nos axes d'amélioration

Reconstruction du bâti internat au Centre éducatif Marcel Rozard

Former et fidéliser nos salariés dans un contexte évolutif des pathologies de nos jeunes pris en charge quotidiennement

Clarifier les rôles de chacun des professionnels

Entreprendre des démarches de conventionnement de coopération et de mutualisation avec les associations du territoire au service des publics jeunes vulnérables

5) La formation continue

Dans un contexte de changement dans la prise en charge de nos publics, des exigences tarifaires et un accroissement de qualité dans le service rendu aux usagers, la formation professionnelle tout au long de la vie revêt être un outil essentiel dans l'accompagnement de nos salariés.

Dans cette mesure, la Direction veut donc élaborer un cahier des charges avec comme objectifs :

Soutenir les professionnels dans l'accompagnement mis en œuvre auprès des enfants ;

Accompagner les professionnels à réfléchir sur la portée de leurs écrits, tant dans leur fonction de communication que celle d'un support à la décision ;

Construire en s'appuyant sur l'existant institutionnel des outils méthodologiques cohérents pertinents et plus accessibles pour les professionnels et définir des matrices et supports communs d'écrits, conformément aux recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM et des lois en vigueur ;

Contribuer à l'amélioration de l'accompagnement individuel et collectif des jeunes au travers des écrits internes et externes.

III. FOCUS : L'ESPACE FAMILLE

Lorsqu'un enfant est séparé de ses parents par décision judiciaire, ses parents conservent les attributs de l'autorité parentale qui ne sont pas inconciliables avec la mesure de protection. Le droit de visite et d'hébergement est l'un de ces attributs que seul le juge des enfants peut suspendre ou réduire dans l'intérêt de l'enfant. Celui-ci dispose par ailleurs du droit à conserver des liens avec ses parents.

Les modalités de visites médiatisées visent à la fois la protection de l'enfant de liens potentiellement dangereux ou impropres à son développement, mais également le soutien aux parents dans leur fonction parentale en vue de l'établissement d'un lien d'attachement satisfaisant entre l'enfant et sa famille (parents, fratrie).

L'énoncé clair de ces objectifs, l'évaluation régulière et l'ajustement des modalités de visite, les actions de soutien à la parentalité contribuent à la construction de liens consolidés, permettant d'envisager éventuellement à terme des relations libres entre enfant et parents voire un retour à domicile.

Cet outil de restauration présente à la fois des garanties de lieux sûres et des compétences professionnelles spécialisées.

La prestation s'appuie sur 2 objets :

Mettre en œuvre les visites en présence d'un tiers ordonné par jugement , en facilitant les relations entre parents et enfants par l'organisation de temps d'échanges et de partage autour du quotidien en veillant à la sécurité physique et psychique de l'enfant , à la disponibilité des parents, aux conditions d'exercice de la fonction parentale et aux modes relationnels.

Proposer des activités et actions collectives de soutien à la parentalité en développant les capacités des parents à assurer les actes de la vie quotidienne, à éduquer, soigner, protéger, apporter un cadre moral, prendre en compte les besoins de l'enfant en fonction de son âge et de sa personnalité.

L'espace famille apporte une **plus value au regard des organisations classiques** de visites en présence d'un tiers. Sa pertinence est donc étudiée notamment au regard du besoin de distanciation des autres intervenants, ou de la recherche de nouveaux outils favorisant le lien parents enfants.

La décision d'orientation vers l'espace famille dépend des commissions locales, elle précise les objectifs poursuivis, la durée d'intervention et les critères d'évaluation. Ces éléments sont communiqués aux parents lors d'un premier entretien de présentation à l'espace famille par le référent. La visite est organisée en référence au jugement et aux orientations de la commission locale d'admission.

L'espace famille organise et diffuse les calendriers de visites, prépare avec les parents la rencontre avec l'enfant et en assure le bilan avec eux. La visite a lieu sous le regard direct et avec médiation du tiers professionnel. Elle se déroule prioritairement dans les locaux de l'espace famille. Travail qui se fait en association étroite avec les professionnels intervenant dans le suivi de l'enfant et de ses parents.

En préalable à chaque visite, il vérifie auprès de l'accompagnant de l'enfant les derniers éléments de contexte pouvant influencer les conditions ou le contenu de la rencontre. Il lui rend compte verbalement du déroulé de la visite à chaque départ de l'enfant afin que soit assurée la continuité de la prise en charge. Il note sur fiche synthétique les observations de chaque rendez-vous et les communique de suite par mail au référent. **Il signale de suite les incidents importants et les confirme par écrit sous 24h au travailleur social de suivi de placement et à l'institution de placement.**

L'espace famille rédige un rapport par période de 6 mois, et à échéance de la mesure de placement, transmis au responsable d'équipe garant du parcours.

- Les espaces familles s'assurent de la qualification du personnel dans les domaines du développement de l'enfant, de la relation, de la médiation ainsi que de ses capacités à développer de nouveaux outils et partenariat.

Les travailleurs sociaux vont rechercher à associer les parents dans toutes les actions mises en place dès l'entretien de présentation, en reprenant avec eux les attendus du jugement et des objectifs définis. Ils proposent un accueil bienveillant aux parents, aux enfants et aux accompagnants (famille d'accueil ou institution).

Dans une visite médiatisée seront évoqués tous les moments du quotidien, en utilisant des supports tels que les jeux de société, les ateliers cuisine etc... Des espaces dédiés aux enfants et aux ados dans les locaux sont aménagés pour recréer un contexte chaleureux et sécurisant.

Des actions collectives y sont proposées :

Elles font partie intégrante du dispositif dont elles constituent l'un des outils spécifiques. Elles s'inscrivent dans un rythme régulier **à minima mensuel**.

Elles traitent de tous les aspects de l'éducation à la parentalité, dans ses données éducatives, domestiques, culturelles et sociales. Elles développent également une vision participative des parents, voire associent d'autres adultes de la cité, notamment sous forme de groupe de parole ou de groupes projets. Les actions peuvent être organisées conjointement avec d'autres groupes.

Le travail en partenariat permet aux parents de s'approprier d'autres lieux que l'espace Famille pouvant répondre à d'autres besoins. Les partenaires avec lesquels nous travaillons sont :

La maison des adolescents : dialoguer avec des professionnels sur des sujets précis concernant les adolescents (sexualité, jeux vidéo...)

Réunions d'analyse des pratiques professionnelles

Lieu d'accueil enfants/parents : travail avec des partenaires de la petite enfance, travail sur le thème du sommeil, réalisation d'ateliers créatifs...

L'aide à domicile en milieu rural (ADMR)

Des contacts sont pris avec d'autres partenaires potentiels.

Et peuvent être étendus aux parents dont les enfants sont placés, non utilisateurs du lieu de visites des Espaces familles. La synergie entre les espaces familles est souhaitée pour modéliser les actions ou les dupliquer.

Les autres actions :

Le développement d'actions complémentaires de soutien à la parentalité ou de médiation, la création des outils innovants, complémentaires au présent cahier des charges est envisagé en lien avec le responsable du centre médico-social concerné et les partenaires locaux.

Ces différentes situations permettent aux parents de découvrir des lieux ou des activités accessibles et transposables au sein même de leur famille (bibliothèque, parc de loisirs municipal, médiathèque, musée...)

La possibilité de fournir un hébergement accompagné » (au sein des studios du secteur hébergement) pour les parents afin d'élargir un droit de visite avec accord du magistrat constitue un atout supplémentaire.

IV. Les perspectives

« Un travail d'ouverture à travers le réseau partenarial reste une priorité afin de conforter la position du centre éducatif Marcel Rozard et son antenne de Gray sur son territoire d'action ».

Une réflexion est menée probablement en lien avec les associations de protection de l'enfance de la Haute-Saône dans l'objectif de faire naître un dispositif pour :

- Organiser des solutions adaptées et partagées aux problématiques de ces enfants et adolescents dans un partenariat institutionnel conventionné ;
- Diversifier l'offre par la mise à disposition ou le partage de personnels, pour répondre au projet personnalisé d'accompagnement du jeune ;
- Proposer des espaces de transitions afin de permettre aux jeunes de dépasser les situations de crise ;
- Mobiliser l'ensemble des ressources disponibles sur un dispositif territorial pour permettre le maintien de la prise en charge et éviter les ruptures de parcours.

Cette démarche permettra de répondre à un besoin ciblé.

Par ailleurs, il est nécessaire de s'attacher à :

- Une réflexion sur les modes de communication interne et externe dans le souci d'améliorer le service rendu aux usagers ;
- La réflexion créatrice générant des modes de prises en charge innovants ;
- Le travail sur le projet pour l'enfant et d'en faire un outil plus pertinent et plus prégnant dans l'accompagnement des usagers ;
- Le développement des passerelles vers tous les dispositifs de droit commun dans l'objectif l'anticipation les fins de prise en charge et favoriser l'accès à la citoyenneté de tous les jeunes accueillis ;
- La mise en place de temps d'expression des enfants accueillis institués dans une régularité ;
- Soutenir la dynamique positive autour la mobilisation des parents dans le projet de leurs enfants.

Ces objectifs se déclinent dans une volonté d'amélioration des pratiques éducatives et doivent non seulement permettre la continuité de l'action mais également apporter un regard neuf et une volonté de changement.

Le projet de reconstruction d'un établissement neuf au sein du Centre éducatif Marcel Rozard.

Aujourd’hui l’établissement progresse dans son rapport à son environnement et s’engage dans sa capacité à s’adapter aux nouvelles sollicitations extérieures et intérieures. Les évolutions souhaitées continuent à se mettre en place dans l’objectif de tout mettre en œuvre pour que les enfants et les jeunes qui nous sont confiés restent au centre de nos préoccupations.

Toutes nos équipes ont pris conscience de l’enjeu d’une démarche d’amélioration continue de la qualité de nos prestations (concertation interne et externe) pour le devenir du Centre Educatif Marcel Rozard et son antenne de Gray et surtout des enfants accueillis.

La démarche de changement est engagée et suscite encore des craintes, mais l’équipe de Direction met en œuvre de nombreux leviers tels que :

Groupe de travail sur la REGULATION

Groupe de travail en lien avec le SCHEMA DEPARTEMENTAL

Groupe de travail PEAD

Ces leviers permettent à nos équipes de réfléchir et motivent leurs envies de s’adapter aux contraintes des politiques sociales. Rendre effectif le projet de reconstruction de l’internat au sein du Centre Educatif Marcel Rozard favorisant l’amélioration de la qualité de prise en charge au quotidien.

Réécrire le projet d’établissement, pierre angulaire de l’identité de notre secteur et permettre de faire écrire les projets de services de chaque dispositif ;

Poursuivre le travail de collaboration avec nos autorités de contrôle et de tarification pour permettre d’une part, de continuer à assurer une qualité d’accompagnement au profit des enfants accueillis et d’autre part, de pérenniser l’avenir du Centre Educatif Marcel Rozard ;

Engager une démarche de réflexion commune au sein de l’Association entre «secteur» milieu ouvert et hébergement.

V. Conclusion

Nous avons suivi **105 jeunes** au cours de cette année avec **40 admissions pour 44 sorties** et notre habilitation pour **5 places d'accueil d'urgence** pour le **Département de la Haute-Saône a été prolongée jusqu'au 31 Août 2021.**

Au 31 décembre 2020, 73 jeunes étaient accompagnés par le Centre Educatif "Marcel Rozard" et son antenne de Gray selon la répartition suivante :

- 65%** en internat (légèrement inférieur à l'habilitation)
- 33%** en PEAD (au-delà de l'habilitation prévue : 25 prises en charge en moyenne pour 18 habilitées avec un rajeunissement des publics)
- 2 %** en service de suite (situation de jeunes en hébergement autonome)

A noter l'augmentation du nombre d'accueil de jeunes filles sur les deux sites. L'âge moyen de l'accueil étant de 15 ans et demi.

Recentrage sur le Département de la Haute-Saône avec, 34 admissions de jeunes du Département sur 40 accueils.

Durée moyenne des séjours d'une année et demi, mais très variable (séjour le plus court 3 jours, séjour le plus long 4 ans).

En termes de partenariat :

- Nous avons contractualisé un partenariat avec la **MISSION LOCALE de VESOUL** pour proposer aux jeunes âgés de 15 à 21 ans un accompagnement socio-professionnel pour favoriser l'autonomie dans le cadre du REPERAGE DES INVISIBLES.
- l'**AFPA** nous a présenté en décembre 2020 son dispositif par rapport au « décrocheurs scolaires de 16 à 18 ans » et deux jeunes y ont accédé en début d'année 2021.



Au niveau de l'établissement, nous avons constitué **3 groupes de travail**, mis en place avec des représentants de chaque service pour échanger, partager et donner du sens :

Réaffirmation du rôle de référent et responsabilisation de ceux-ci dans le suivi des jeunes ;

Régulation / procédures ;

PEAD et schéma départemental de protection de l'enfance et nouveaux projets.